

COMMUNE DE VERNET LES BAINS

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MARS 2016 A 18 H 30

Présents : GUITART H., BOUSIGUE P., MACH C., GATTE J. F., HIERREZUELO C., CISZEK G., PONTENX C., CLAVERE R., BOUDON P., MUNOZ M. J., BARATTE B., BONET V., GOZE E.

Absents excusés : J. J. NOEL, B. JALIBERT

Procurations : J. J. NOEL à H. GUITART, B. JALIBERT à E. GOZE.

Secrétaire de séance : V. BONET

Dès l'ouverture de la séance, M. le Maire demande à l'assemblée l'autorisation de rajouter à l'ordre du jour l'examen de deux affaires qui s'avèrent urgentes : l'instauration d'une délégation de service public pour l'exploitation d'une fourrière automobile et la procédure d'abattage des arbres dans le cadre de l'aménagement de l'entrée de la ville.

Le Conseil donne son accord à l'unanimité pour compléter l'ordre du jour.

Il est donné lecture de l'ordre du jour complété.

I – Approbation du compte-rendu de la séance précédente

Monsieur Le Maire donne lecture du compte-rendu de la séance précédente et demande à l'assemblée de délibérer.

Vote : pour à l'unanimité

II – Délégation de service public simplifiée pour l'exploitation d'un fourrière automobile – Lancement de la consultation

En raison des contraintes imposées par la réglementation, la commune n'est pas en capacité de mettre en place un service municipal de fourrière automobile qui puisse être satisfaisant. Dans ces conditions, Monsieur le Maire considère qu'il est préférable que l'organisation de ce service soit concédé à un gestionnaire privé, désigné après mise en concurrence et agréé par la Préfecture. Cette mission de fourrière municipale fera l'objet d'une délégation de service public simplifiée pour laquelle il faut engager rapidement la procédure de consultation et de mise en concurrence.

Vote : pour à l'unanimité

III – Abattage des platanes sur la RN 116 – Entrée de ville

Monsieur Le Maire expose que dans le cadre de l'opération d'aménagement de l'entrée de la ville, la commission départementale de la nature, des paysages et des sites souhaite, au plus vite, pour pouvoir instruire le dossier l'avis du conseil municipal sur l'abattage des 32 platanes situés à l'entrée de la ville.

Vote : Avis favorable à l'unanimité

IV – Information sur les décisions municipales

Convention de partenariat avec le Foment Sardaniste Prades Conflent
Rénovation de la charpente et couverture de la tour A du casino – Avenant n°1
Location appartement ancienne gendarmerie

V – Modification du tableau des effectifs

Suite à la volonté d'un agent garde champêtre chef d'intégrer la filière technique, monsieur le Maire propose l'ouverture d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe et, dans le même temps, l'ouverture d'un poste de garde champêtre principal pour permettre son remplacement.

Afin de répondre aux besoins accrus en période estivale, monsieur le Maire propose la création d'un poste d'agent de surveillance de la voie publique, contractuel embauché du 15 juin au 15 septembre à raison de 24 h par semaine.

Vote : Pour à l'unanimité

VI - SYDEEL 66

- **Transfert de l'exercice de la compétence « Infrastructure(s) de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables » (IRVE) au SYDEEL**

Monsieur le Maire explique qu'il serait intéressant que des bornes de recharge pour véhicules électriques soient implantées sur la commune. Le SYDEEL a engagé un programme départemental de déploiement des infrastructures de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables qui prévoit un maillage couvrant l'ensemble du territoire. Le SYDEEL sera chargé de l'organisation et de la mise en place des infrastructures sous réserve que la commune candidate lui transfère cette compétence. En conséquence, monsieur le Maire propose de transférer au SYDEEL la compétence « IRVE » afin que des bornes puissent être implantées sur la commune.

Vote : Pour à l'unanimité

- **Modification par avenant de la convention constitutive pour le groupement d'achat d'électricité**

Afin de mettre en cohérence la convention constitutive du groupement d'achats d'électricité, le SYDEEL propose la signature d'un avenant qui concerne la signature des marchés subséquents.

Vote : Pour à l'unanimité

VII – Syndicat Intercommunal de Télévision du Conflent « SITC » : modification des statuts et désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant

Monsieur le Maire explique que le comité syndical du « SITC », auquel la commune adhère depuis de nombreuses années, souhaite apporter des modifications aux statuts concernant la représentation des délégués, élus par les conseillers municipaux.

Jusqu'alors chaque commune était représentée au comité syndical par deux délégués titulaires. Compte tenu des difficultés pour atteindre le quorum, le comité syndical propose que désormais chaque commune soit représentée par un délégué titulaire et un délégué suppléant. Monsieur le Maire demande l'approbation de cet avenant et la désignation des délégués.

Monsieur G. CISZEK est désigné comme délégué titulaire

Monsieur B. BARATTE est désigné délégué suppléant.

Vote : Pour à l'unanimité

VIII – Demande de labellisation à la Fédération Française de Randonnée de 4 circuits : « Découverte de la vallée », « Les Cascades du Saint-Vincent et des Anglais », « la Tour de Goa », « Les Balcons par les cols »

Monsieur le Maire explique que la Fédération Française de la Randonnée a développé une procédure de labellisation pour les circuits de randonnées qui constitue une reconnaissance de leur qualité. Quatre circuits de randonnées, gérés par la commune, peuvent prétendre à cette labellisation. Monsieur le Maire propose de conclure les conventions de labellisation avec la Fédération Française de Randonnées des Pyrénées-Orientales pour ces 4 circuits qui sont « Découverte de la vallée », « Les Cascades du Saint-Vincent et des Anglais », « la Tour de Goa », « Les Balcons par les cols ». Monsieur le Maire précise que la commune perçoit du Conseil départemental chaque année une aide de 2 000 à 2 500 euros pour l'entretien des 10 sentiers communaux.

Vote : Pour à l'unanimité

IX – Forêt communale :

Monsieur le Maire expose qu'en vue de la rédaction d'un plan de gestion pour la forêt communale, l'ONF souhaite revoir la liste des parcelles qui seront soumises à cette gestion. Afin de créer un ensemble cohérent, l'ONF propose de retirer certaines parcelles pour une contenance de 12 ha 03a 15 ca de l'application du régime forestier et d'y substituer un ensemble de parcelles représentant 19 ha 16a 33ca (lieux-dits « Costa de Polig, La Serra de Fulla, Camp Domingo »).

Vote : Pour à l'unanimité

X – Demande de subvention 2016 au Conseil régional Languedoc-Roussillon dans le cadre du soutien aux langues et cultures régionales :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune souhaite organiser à nouveau cette année plusieurs manifestations culturelles -dont la plus importante « les feux de la Saint-Jean »- qui s'inscrivent dans l'objectif de maintien des traditions catalanes. Ces manifestations culturelles relèvent du cadre de « Total Festum 2016 » et du « Soutien aux langues et cultures régionales ». A ce titre, elles peuvent bénéficier du soutien financier du Conseil régional pour leur organisation et leur réalisation. Au vu du dossier, une subvention à hauteur de 2 000 euros pourrait être sollicitée.

Vote : Pour à l'unanimité

XI - Intervenant de catalan à l'école primaire : convention avec l'APLEC

Monsieur Le Maire rappelle qu'une convention entre la commune, l'APLEC et le Département des Pyrénées-Orientales permet l'initiation au catalan des enfants de l'école primaire. Le coût s'élève à 2 120,40 € pour la commune et le Département participe à hauteur de 50 % sur ce financement. Il a été signalé que dans la convention figurent les termes de « Conseil général » pour désigner le Département au lieu de « Conseil départemental ». En conséquence, il y a lieu d'approuver une nouvelle convention rectifiée. Tous les autres termes demeurent inchangés.

Vote : Pour à l'unanimité

X – Imputation en section d’investissement de biens meubles inférieurs à 500 € TTC

Monsieur Le Maire expose à l’assemblée qu’afin de pouvoir récupérer la TVA sur certains matériels dont la valeur est inférieure à 500 € TTC, le conseil municipal peut décider d’imputer ces biens en section d’investissement (Compte 2188 – programme 501). Il s’agit en l’occurrence de 2 armes de services avec du petit matériel (police rurale) pour une valeur totale de 1 561,92 € TTC.

Vote : Pour à l’unanimité

IX – Questions diverses

Néant

IIIX – Informations du Maire

- Migrants : Monsieur le Maire indique que 6 migrants d’origine soudanaise en provenance de Calais sont hébergés depuis 10 jours aux HLM « les Malaizes » suivant des accords entre l’Etat, l’association ACAL et l’OPAH. Douze kurdes irakiens sont arrivés le 15 mars (3 couples et 6 enfants). Il rappelle que l’ensemble de ces personnes accueillies, sont prises en charge par l’Etat. En principe, ces réfugiés demeureront ici le temps que leur dossier de demande d’asile soit examiné.

- Souscription pour le Casino :

A ce jour, 3 800 euros ont été récoltés.

Mme MACH rappelle que la commune est tributaire de cette souscription pour pouvoir obtenir une subvention de 15 000 euros de la Fondation du Patrimoine.

- Hôtel Alexandra :

M. le Maire indique que le projet est en bonne voie. Les investisseurs doivent mandater des bureaux d’études pour la réalisation d’une étude environnementale et la constitution d’un dossier d’Unité touristique Nouvelle (UTN) qui sont obligatoires. L’étude va débiter le 20 mars prochain et devrait durer 2 ans.

- Maison de retraite :

M. le Maire explique que le service du RTM préconisait un canal d’évacuation des eaux pluviales qui devrait incomber à la commune. Il y aura donc une rétrocession par l’association A. Sauvy de 700 m² de sorte que le projet ne porte que sur une superficie inférieure à 10 000 m² ce qui écarterait l’application de la loi sur l’eau.

- Nouveau compteur EDF LINKY :

ERDF propose de mettre en place un nouveau compteur « vert » dit LINKY en remplacement des « bleus » ce qui serait recommandé par la réglementation européenne. En l’absence d’avantages, Monsieur le Maire informe qu’il proposera de s’opposer à ce type d’installation.

- Installation d’un médecin sur la commune :

Monsieur le Maire informe qu’il a contacté un cabinet de recrutement de médecins. Le coût de ce recrutement s’élèverait à 11 000 euros environ. Ce nouveau médecin pourrait s’installer au rez-de-chaussée de l’ancienne gendarmerie.

M. CISZEK demande de s’assurer que les médecins recherchés s’expriment bien en français. Monsieur GUITART met à sa disposition tout le dossier pour vérifier les conditions de recrutement.

- Création d’un jardin pédagogique pour enfants :

Un jardin pédagogique pour les enfants pourrait être créé sur un terrain situé au dessus de la cour de l’école, rue du Canigou. D’une superficie de 383 m², ce terrain appartient à Mme BOURRIER. Une évaluation de la valeur du terrain a été demandée à France Domaines. Ce jardin sera utilisé dans le cadre des Temps d’Activités Péri Scolaires (TAPS)

- Compte administratif 2015 :

Monsieur le Maire fait le point sur le transfert des compétences et du personnel communal depuis 2014. Il précise que le personnel transféré a pu être employé, principalement par le biais des travaux en régie, pour travailler sur les bâtiments communaux, les mises aux normes..

- Effectifs de la gendarmerie :

M. Patrice BOUDON fait le point sur l'effectif de la gendarmerie. Il informe que le secteur Olette/Vernet/ Prades est couvert par 22 agents.

Les problèmes de délinquance sont en nette évolution en particulier sur Vernet où un nombre important de 70 délits a été relevé. L'activité judiciaire représente actuellement 45% de leur temps de travail.

- Containers et colonnes semi-enterrées :

Monsieur le Maire tient à préciser que ces nouvelles installations sont gérées par la Communauté de Communes Conflent Canigó.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h.

H. GUITART

C. HIERREZUELO

P. BOUDON

J. J. NOEL

P. BOUSIGUE

G. CISZEK

M.J. MUNOZ

V. BONET

J. F. GATTE

C. PONTENX

B. BARATTE

E. GOZE